

AFFAIRE N° 28. - Autorisation de passer un marché de gré à gré d'un montant de 4 796 811 Frs CFA avec la Société BOURBON LUMIERE pour les travaux d'électrification des régions du "Chemin Tamarin" à Sainte Clotilde et de Moufia.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 6 751/APR en date du 21 Octobre dernier, M. l'Ingénieur en Chef du GENIE RURAL a fait connaître à M. le Directeur Général de la Société BOURBON LUMIERE qu'au titre du programme 1967 d'électrification rurale du Ministère de l'Agriculture, la Commission départementale d'Equipement, dans sa séance du 9 Juin 1967, a donné un avis favorable à l'attribution à la Commune de Saint-Denis, d'une inscription de 7 900 000 Frs CFA pour l'électrification du Chemin Tamarin à Sainte Clotilde et de la région de Moufia (HT et BT).

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de m'autoriser :

1°) à passer un marché de gré à gré d'un montant de 4 796 811 Frs CFA avec la Société BOURBON LUMIERE en vue de l'exécution des travaux d'électrification en cause ;

2°) et à inscrire le montant de la subvention, soit 7 900 000 Frs CFA :

- en RECETTES Chapitre 901 - Article 105 1102

- en DEPENSES Chapitre 901 - Article 2313-12

du budget communal 1967.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. MAILLOT. - A quel moment vont commencer ces travaux ?

LE MAIRE. - Dans le courant de l'année 1968.

M. GALLARD. - Monsieur le Maire, au nom des habitants de cette localité, je vous remercie.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
M. Denis le 18 Janvier 1968  
Le Secrétaire J. Chuchan  
J. Chuchan*